



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E172403

VALABLE JUSQU'AU 20/11/2026

ÉDITÉ LE

02/09/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 28/07/2017

Forme juridique : SAS

Capital : 16 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC Aurillac

Siret : 831 190 020 00014

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 83 09078

Assurance Responsabilité Travaux :

APRIL 23125090491

Assurance Responsabilité Civile :

APRIL 23125090491

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : VESCHAMBRE

LE BEIX  
15240 ANTIGNAC

Téléphone : 04 71 40 24 64

Portable : 06 73 84 71 28

Fax :

Site Internet :

E-mail : sas.veschambre@orange.fr

Responsabilité légale :

VESCHAMBRE PHILIPPE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité                                              | * Date d'attribution |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 7122 PROB | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE                                    | 21/11/2024           |
| 8611      | Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Menuisier, Peintre, Plâtrier / Plaquiste) | 16/01/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur                       | 19/06/2025         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 16/01/2025         |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé                      | 21/11/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.